

M. Saltsman: Comme le gouvernement fédéral a insisté dans l'exposé de sa politique des prix et des revenus pour dire que le consentement de toutes les provinces était essentiel au succès du programme et a entrepris une énorme campagne de propagande pour obtenir leur appui...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député comprendra pourquoi j'ai hésité à lui permettre une dernière question. Il semble maintenant affirmer quelque chose. S'il désire poser une question qui va droit au fait, il peut le faire dans la mesure où le Règlement l'autorise, mais ce n'est ni le moment ni l'endroit de faire des affirmations et de demander à un député de les commenter.

M. Saltsman: Un des inconvénients qui surgissent après deux ans à la Chambre, c'est que la ligne de démarcation entre une déclaration et une question devient un peu confuse. Toutefois, je vais essayer de rétablir la différence et de poser ma question sans détours. Le député peut-il expliquer pour quelles raisons le gouvernement a pu insister sur la collaboration dans un domaine tout en refusant d'accorder cette collaboration dans le secteur de l'assurance-maladie?

M. Broadbent: La réponse est évidente. Le parti libéral est de mauvaise foi depuis si longtemps.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, il est important que les députés prennent connaissance du bill C-68, par lequel le gouvernement canadien vise à modifier la loi actuelle sur les soins médicaux. Monsieur le président, cette loi, bien qu'elle soit peu volumineuse, vise à de profondes modifications au système de protection médicale qu'on qualifie d'universelle au Canada.

Monsieur le président, ce projet de loi est important pour deux raisons fondamentales: Il remet en cause le partage à la fois des responsabilités, des pouvoirs des divers ordres de gouvernement au Canada, tant fédéral que provincial; il remet en cause le partage des coûts de ces programmes. Cela signifie que, parce que nous vivons dans un système fédéraliste, ce partage doit être fait après de multiples, d'intenses et fructueuses négociations avec les deux ordres de gouvernement directement en cause dans un tel projet de loi.

Avant d'en venir au contenu de ce bill, je voudrais d'abord dire au ministre et au gouvernement qui présente ce projet de loi que je ne peux l'appuyer dans sa démarche qui vise à imposer de façon unilatérale un nouveau partage des coûts et des responsabilités et cela, et j'insiste, de façon unilatérale.

Je sais bien que le ministre et les porte-parole ministériels disent qu'il y a eu d'innombrables discussions au niveau des provinces, mais, monsieur le président, quels ont été les résultats? Est-ce que le gouvernement est capable ce soir de déposer copie des accords sur lesquels il est intervenu, qu'il a conclus, visant à appuyer tant du point de vue de l'administration que des principes le bill C-68?

Monsieur le président, précédemment lorsqu'on a eu des débats semblables à la Chambre, les gens du parti ministériel nous vantaient les mérites du fédéralisme et surtout l'importance de la grande philosophie sociale du parti libéral. N'eût été de la politique libérale, monsieur le président, au Canada, nous n'aurions pas les programmes d'aide sociale que nous connaissons au Québec, nous n'aurions pas les soins médicaux, et de nombreux programmes de sécurité sociale n'existeraient pas, n'eût été du grand et beau parti libéral. Je regrette, de dire cela monsieur le

Soins médicaux—Loi

président, je le dis d'une façon non partisane, puisque c'est la réalité.

Ce soir, on nous demande d'adopter un projet de loi qui vise à réduire la responsabilité financière fédérale relativement à un programme dans lequel le gouvernement fédéral lui-même nous a lancés de plain-pied au départ. Comment le même gouvernement peut-il aujourd'hui nous demander de contribuer moins à un programme qu'il a lui-même institué alors qu'au départ, monsieur le président, il n'était pas entendu entre Ottawa et les provinces qu'il y aurait une révision unilatérale et une distribution des coûts unilatérale par la suite?

Cela représente le fond de toile constitutionnel du bill C-68 qui peut sûrement susciter de violents débats à la Chambre pour ceux-là qui sont plus provincialistes que fédéralistes. Il n'en demeure pas moins que ce petit jeu constitutionnel, ce petit jeu de balle que l'on joue et qui varie suivant la situation politique, est rentable ou non. Monsieur le président, cela se fait sur le dos des citoyens. Il est une vérité qui existe, et je crois que tout le monde est d'accord à ce sujet, peu importe que ce soit Ottawa ou les provinces qui paient le coût de l'assurance-maladie, en dernier lieu, ce sont les citoyens eux-mêmes qui paient.

● (2110)

Dans le mode de système financier dans lequel nous vivons, qui est protégé par les gouvernements actuels, les seuls modes de financement des gouvernements sont l'emprunt ou la taxation. Dans le cas de l'emprunt, ce sont encore les citoyens qui doivent être surtaxés pour rembourser le capital plus les intérêts. Dans le cas de la taxation, ce sont encore les citoyens qui paient. Alors, finalement, on nous dit dans ce projet de loi que si on l'adoptait, le gouvernement fédéral paierait 50 p. 100 des coûts de certains articles qu'on mentionne dans les notes explicatives. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui va faire cela. Le gouvernement fédéral n'est que le canal ou bien souvent le gouvernement fédéral se prend pour le bon Dieu; grâce à lui, nous avons des subventions, et si on ne l'avait pas, nous n'aurions rien.

Monsieur le président, ce n'est pas vrai. Il s'agit d'un préjugé que les politiciens mettent dans la tête du public. Ce n'est pas le gouvernement fédéral, si grand, si fort et si libéral puisse-t-il être, qui paie les frais médicaux. Ce sont les citoyens. Qu'on cesse donc une fois pour toutes de ce jeu constitutionnel qui divise le Canada, qui fait que les provinces se tiraillent avec le gouvernement fédéral et que le gouvernement fédéral se tiraille avec les provinces. Et finalement, ce que tout le monde oublie de dire c'est que c'est toujours le citoyen, qu'il soit administré par la province de Québec, par Ottawa, par Toronto ou par Edmonton, qui doit à la fin payer la facture, subir les soins, bien souvent inadéquats dans un grand nombre d'hôpitaux.

Monsieur le président, ce n'est pas une si grande merveille que l'assurance-maladie. C'est sûrement une chose formidable, c'est un pas en avant, c'est sûr. Et tout le monde admettra avec moi que c'est très coûteux, et que cela n'a pas nécessairement augmenté la qualité des services.

Cela a simplement permis de répandre les services et de les rendre plus accessibles à des gens pour qui ils étaient interdits à cause des coûts exorbitants. Mais cela n'a pas augmenté la qualité des coûts, et je connais plusieurs citoyens tant à Victoriaville qu'ailleurs dans les principaux hôpitaux, comme à Drummondville et à Québec qui font la queue dans les salles d'urgence et qui attendent pour recevoir des soins de qualité, et continuent à attendre. Les